

Ottawa, le 22 janvier 2021



# UN MOT DU PRÉSIDENT

À titre de nouveau président de la Commission du droit d'auteur du Canada, permettez-moi en ce début d'année de vous présenter mes meilleurs vœux. C'est avec enthousiasme que j'ai accepté d'assumer la direction des travaux de la Commission pour les cinq prochaines années. J'ai l'insigne privilège de me joindre à une équipe de commissaires et de professionnels chevronnés dont les compétences, l'expérience et les valeurs font de la Commission un chef de file reconnu en matière d'établissement de tarifs et d'octroi de licences liés au droit d'auteur.

La propriété intellectuelle est essentielle à l'innovation, et l'écosystème de propriété intellectuelle canadien est appelé à constamment s'adapter et évoluer, voire se réinventer. C'est dans un contexte juridique et institutionnel éminemment complexe et changeant, que la Commission joue et continuera d'exercer un rôle-clé comme organisme de régulation économique et tribunal administratif indépendant. Dans la foulée des améliorations apportées en 2019 à la *Loi sur le droit d'auteur* et de la Stratégie en matière de propriété intellectuelle, c'est avec humilité, détermination et confiance que j'entrevois l'avenir, mais également avec pragmatisme et réalisme, car les défis seront nombreux.

J'arrive en poste à un moment charnière dans la vie de la Commission, mais aussi à une époque inédite dans l'humanité, où la vie civile a été sévèrement affectée par une pandémie qui n'est toujours pas sous contrôle. En particulier, les conditions économiques de production, de distribution et d'utilisation de matériel protégé ont été modifiées et perturbées, et ce, sans que toutes les conséquences n'aient encore été évaluées et vraiment mesurées à ce jour. Qu'il s'agisse des auteurs, des artistes-interprètes, des créateurs, des distributeurs, des maisons d'édition, des producteurs, des radiodiffuseurs et autres ayants-droits, des entreprises et des sociétés de gestion, les défis sont énormes. Sur le plan humain et logistique, la pandémie et les mesures de confinement ont déjà affecté les façons traditionnelles de faire et ont notamment accéléré la migration numérique déjà amorcée depuis quelques années, y compris à la Commission.

En 2019, la Commission fêtait ses trente ans, alors que le Parlement modifiait la *Loi sur le droit d'auteur*, dotant celle-ci de nouveaux outils pour que les processus d'homologation des tarifs et d'arbitrage gagnent en efficacité. En moins de deux ans, la Commission a introduit toute une série de mesures à l'interne qui se traduisent aujourd'hui par des pratiques améliorées en matière de gestion, par une réduction des

étapes superflues, tout en assurant une plus grande transparence et une meilleure communication avec les intervenants. Dans les efforts constants de la Commission de réduire les délais et de renforcer la prévisibilité des processus d'examen, un projet de Règles de pratique et de procédure de la Commission sera publié dans les prochains mois. Tous les intervenants auront l'occasion de faire part de leurs commentaires au sujet du nouveau cadre réglementaire proposé.

Guidée par l'intérêt public et en tenant compte des conditions d'un marché concurrentiel, la Commission doit continuer de s'assurer d'établir des tarifs justes et équitables, autant pour les titulaires de droit d'auteur que les utilisateurs de matériel protégé par le droit d'auteur. Du même coup, la Commission doit également demeurer à l'affût des facteurs externes propulsant les créateurs et les industries créatives dans le monde incertain de demain. J'entreprends donc ce nouveau mandat en prenant toute la mesure des initiatives récentes qui ont été prises ou annoncées par le gouvernement pour encadrer l'économie créative et favoriser son développement. Alors que le gouvernement réévalue les règles du jeu dans le domaine de la radiodiffusion et du Web, et prépare les suites à donner à l'examen parlementaire de la *Loi sur le droit d'auteur* et la ratification de l'*Accord de Libre-Échange Canada-États-Unis-Mexique*, entre autre, la Commission doit à son tour réfléchir à voix haute sur la meilleure façon d'exercer ses attributions et mieux jouer son rôle dans une économie créative en plein bouleversement. Aussi, soyez assurés qu'en 2021, nous serons là pour accompagner les sociétés de gestion collective et les utilisateurs dans la reprise de leurs activités, en leur offrant écoute et compréhension, dans un esprit d'ouverture, de dialogue et de recherche de résultats.

En terminant, je voudrais remercier la Vice-présidente et première dirigeante, les Commissaires et les employé(e)s de la Commission pour leur aide incommensurable, et enfin, je souhaite à tous et toutes une excellente et fructueuse année 2021!

Sincèrement,

L'honorable Luc Martineau, juge

Président de la Commission du droit d'auteur du Canada